

PROCEDURE SAISIE I-MILO DES FORMATIONS

Réseau des missions locales d'Île de France

Maj : 18/01/2021

Table des matières

Introduction.....	2
Objectif de la charte	2
Les divers Système d'information et interconnexion.....	2
Les offres de formation Ouiform, externes et internes	2
Charte de saisie IDF « formations » avec positionnement Ouiform	3
Positionner sur un rendez-vous d'information collective	3
Le suivi d'un positionnement formation et la génération de la situation formation	3
Génération de la situation formation.....	4
Charte de saisie IDF « formations » sans positionnement Ouiform, avec positionnement intercarif	5
Cas de l'absence de rendez-vous ou d'information collective présente dans ouiform	5
Proposer une formation	5
Charte de saisie IDF « formations » sans positionnement Ouiform hors catalogues	5
Le suivi d'une proposition formation.....	5
Création de la situation formation.....	6
Cas d'une rupture avant la fin réelle	7
ANNEXE 1 : Les dispositifs formation	8

Objectif de la charte

Cette charte de saisie a pour vocation de permettre une harmonisation de la saisie du champ «formation» au niveau IDF, afin de pouvoir mieux rendre compte aux financeurs de l'activité des missions locales dans ce domaine :

- **Conseil régional** : Prescriptions et entrées sur les dispositifs du Conseil régional.
- **E2C** : Prescriptions et entrées sur l'E2C (Ecole de la 2^e chance)
- **Pôle emploi** : Prescriptions et entrées sur les dispositifs de Pôle emploi.
- **Autres** : activité sur les autres formations diverses.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du **PIAL**, les **formations linguistiques** suivies antérieurement par les jeunes dans le cadre de leur CIR (Contrat d'Intégration Républicain) et la ou les formations linguistiques suivies pendant le PIAL font l'objet d'une saisie spécifique dans la mesure « Formation à financements spécifiques » - voir la Charte Nationale de recueil des données I-Milo sur LE PIAL.

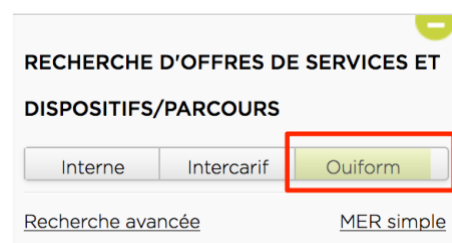
Les divers Système d'information et interconnexion

- **I-milo** : Système d'information des missions locales
- **Ouiform** : Outils commun de positionnement sur les formations
- **Aude formation** : Système d'information de Pôle emploi pour la recherche de formation, la prescription et le positionnement sur les informations collectives, la génération des AES et AIS, le pilotage des prescriptions, le suivi du parcours formation du demandeur d'emploi... Aude formation récupère les informations de **l'Intercarif** et transmet à **Kairos**.
- **Kairos** : Système d'information des organismes de formation pour la consultation de la liste des candidats issus de prescription dématérialisée, la saisie des candidatures non dématérialisées, la déclaration des sessions de formation, des dates de rendez-vous / informations collectives, des entrées, abandons et sorties de formation des demandeurs d'emploi... Kairos est interconnecté avec **Ouiform** et **Aude Formation**
- **Zefir** : Système d'information du Conseil régional, outil de gestion du PRF, de suivi des stagiaires, de leur rémunération et de la facturation des OF. Les OF doivent saisir des informations sur cet outils.
- **Intercarif** : catalogue des formations, interconnecté avec **I-milo**, **Ouiform**, **Aude Formation**, **défi-métiers**.
- **Défi-métiers**. Base d'information grand public sur la formation en IDF.

Les offres de formation Ouiform, externes et internes

Le prescripteur recherchera et prescrira des formations en priorité à l'aide du catalogue ouiform, le cas échéant le catalogue intercarif, voire interne :

- **Catalogue OuiForm** : l'ensemble des formations du Conseil régional et de Pôle emploi devrait être accessible dans le catalogue externe.
- **Catalogue Intercarif** : l'ensemble des formations proposées dans une Région, quelques soit le financeur
 - pour information, les prescriptions formation sur des régions où le Conseil régional n'a pas signé de convention pour l'utilisation de OuiForm, doivent faire l'objet d'une prescription via le catalogue Intercarif.
 - Pour des formations, pour lesquelles l'OF n'aurait pas déclaré de session sur Kairos.
- **Catalogue interne** : A la marge, il est possible qu'une formation ne soit pas sur le catalogue Ouiform ou l'Intercarif. Afin de pouvoir poursuivre la saisie pour ces cas, il sera possible d'utiliser une « **MER sur formation hors catalogue** ».



Charte de saisie IDF « formations » avec positionnement OuiForm

Préambule : Pour positionner un jeune sur un rendez-vous d'information collective, il faut au préalable faire le processus d'identification du jeune. (Voir fiche utilisateur ouiForm)

Positionner sur un rendez-vous d'information collective

- Cliquer sur OuiForm
- S'identifier sur le portail emploi (codes donnés par le Responsable Gestionnaire de Compte de votre structure)
- Rechercher une formation par :
 - o **L' intitulé de la formation**
 - o **Le code ROME**
 - o **Le métier**
 - o **Le formacode**
 - o **Le numéro de formation**
 - o **Le centre de formation**
 - o **SIRET du centre de formation**
 - o **Le niveau d'entrée**
- Positionner le jeune sur un rendez-vous à venir
- Confirmer le rendez-vous

Le suivi d'un positionnement formation et la génération de la situation formation

Dès lors que le jeune est positionné sur un rendez-vous dans OuiForm, le suivi du positionnement se fait automatiquement dans I-milo. Ce suivi n'est automatique que pour les positionnements réalisés par sa mission locale :

- Dans « Services »
- Cliquez éventuellement sur « en cours de traitement » pour n'avoir que les états « Positionné sur rendez-vous (état par défaut suite au positionnement dans OuiForm)

L'organisme de formation va effectuer dans son système d'information (Kairos) le suivi du jeune. Différents statuts sont à la main de l'OF, qui impacteront l'état du service dans le dossier i-milo du jeune.

Libellé de l'état de la "MER Formation" dans Kairos	Description	Conséquence dans I-milo
Positionné	Le bénéficiaire a été inscrit sur un rendez-vous par un conseiller	L'état de la MER est « Positionné sur rendez-vous »
Présent	Le bénéficiaire a été présent au rendez-vous, information saisie par l'OF	L'état de la MER est « Présent au rendez-vous »
Absent	Le bénéficiaire a été absent au rendez-vous, information saisie par l'OF	L'état de la MER est « Absent au rendez-vous »
Retenu	Le bénéficiaire est retenu suite au rendez-vous, information saisie par l'OF	L'état de la MER est « Retenu » Création d'une situation dans I-Milo (y compris avec une date de début de formation dans le futur)
Non retenu	Le bénéficiaire n'est pas retenu suite au rendez-vous, information saisie par l'OF	L'état de la MER est « Non retenu » Pas de création de situation dans I-Milo
Annulé	Le rendez-vous a été annulé par l'OF ou par un conseiller (dans ouiForm) ou par le bénéficiaire (par exemple, cas du jeune qui ne peut pas se rendre à un rdv)	L'état de la MER est « Rendez-vous annulé »
Modifié	Le rendez-vous a été modifié par l'OF ou par un conseiller	L'état de la MER est « Rendez-vous modifié » Une nouvelle MER est créé au statut « Positionné sur rendez-vous »

La mesure régionale doit être ajoutée à la MER (voir annexe)

Génération de la situation formation

Lorsque l'organisme de formation signifie dans son système d'information que le jeune est retenu pour une entrée en formation, la MER est automatiquement mise à jour avec le statut « Retenu » et une situation se crée automatiquement dans le dossier du jeune.



Penser à mettre à jour les situations précédentes à la formation si nécessaire.

Les informations du positionnement, sont reprises dans la situation formation du jeune et sont non modifiables, sauf ce qui concerne la mesure :

- La mesure doit être renseignée si le financeur était multiple car par défaut la valeur sera « Non renseigné »
- La mesure régionale doit être complétée si celle-ci n'avait pas été en amont renseignée dans la MER formation. Auquel cas il convient d'aller renseigner à la fois dans la proposition et dans la situation

Le suivi du parcours lié au positionnement est effectué par l'organisme de formation et impacte directement le dossier du jeune dans i-milo.

Libellé de l'état de la Situation "Formation" dans Kairos	Description	Conséquence dans I-milo
Présent	Le bénéficiaire participe à la formation, information saisie par l'OF	Mise à jour de la date de début réelle de la formation si elle est différente de la date initialement renseignée par Ouiform,
Absent	Le bénéficiaire est absent à la formation, information saisie par l'OF	Suppression de la situation
Abandon	Le bénéficiaire a abandonné la formation en cours, information saisie par l'OF	Alimentation automatique de la "date de fin réelle" de la situation dans i-milo et du motif d'interruption
Inscription annulée	Le bénéficiaire a abandonné avant l'entrée en formation (saisi par le conseiller) ou l'OF n'a pas saisi les résultats suite à un rendez-vous au bout d'un certain temps (processus automatique)	Suppression de la situation

Cas de l'absence de rendez-vous ou d'information collective présente dans ouiform

Il se peut que l'organisme de formation ne soit pas utilisateur de Kairos ou que les rendez-vous ou informations collectives de positionnement ne soient pas renseignés.

Il n'est alors pas possible de réaliser le positionnement dans Ouiform et donc de suivre les états de positionnement et les entrées en formation de façon synchronisé. Il faut alors appliquer **une prescription manuelle au travers d'une fiche de prescription (ou fiche navette)**

Proposer une formation

- Recherche d'offres de services et dispositifs
- Type d'offre-menu déroulant : formations Intercarif
- Recherche avancée
- Filtres conseillés :
 - Département : exemple Yvelines (si la formation que vous recherchez est dans Yvelines)
 - Commune : exemple Rambouillet (si la formation que vous recherchez est sur Rambouillet)
- Dans le champ « **Nom** » : effectuer un **copié-collé de l'intitulé de l'action** ou utiliser les astuces de saisie.
- Une fois l'action ou la session trouvée, cliquer sur le bouton « + » de proposer
- Dans la fiche « **détails de l'offre de formation du CARIF** », saisir le champ « **Mesure régionale** »

ATTENTION : le champ « Mesure régionale » ne peut être rendu obligatoire (pour le moment) dans i-milo, il est en revanche à saisir systématiquement, même si cela fait doublon avec la « mesure ».

Exemple : « mesure » = Ecole de la 2^e chance / « mesure régionale » = E2C

> Voir les ANNEXES 1, 2, 3 ou le résumé en ANNEXES 4
- Remplir les autres champs obligatoires
- Cliquer sur « **proposer** »

Charte de saisie IDF « formations » sans positionnement Ouiform hors catalogues

- A la marge, il est possible qu'une formation ne soit pas sur le catalogue Ouiform ou l'Intercarif. Afin de pouvoir poursuivre la saisie pour ces cas, il sera possible d'utiliser une « **MER sur formation hors catalogue** »

Le suivi d'une proposition formation

Lorsque vous aurez le retour sur la prescription, la proposition formation doit être mise à jour.

- Dans « **Services** »
- Cliquez éventuellement sur « **en cours de traitement** » pour n'avoir que les états PRESCRIT
- Cliquer sur « **changer le statut** »
- Menu déroulant « **nouveau statut** » :

Nouveau statut	Définition C-Milo	Utilisation dans cette charte
Réalisé	Il est mobilisable dès l'instant où le dispositif, la Mise en Relation ou l'objectif est accompli	Si vous savez que le jeune entre en formation
Refus tiers	Il est mobilisable dès l'instant où le où le jeune se voit signifier le refus de la proposition par un tiers (autre que le prescripteur et que le jeune).	Si le refus provient - de l'organisme de formation - de Pôle emploi (pour une entrée en AIF par exemple) - d'un service du Conseil régional (Co'pass...) - autre refus, d'un autre partenaire, d'un co-financement (refus FAJ, CIF, OPCO...) Possibilité de mettre dans le commentaire plus de précision si besoin dans la structure.
Refus commission	C'est une modalité de l'offre de service qui précise l'état de la présentation du dossier du jeune à la commission Garantie Jeune. Elle est mobilisable dès l'instant où la commission a prononcé un refus sur le dossier. Dans ce cas, le jeune concerné ne commencera pas le dispositif Garantie Jeune.	Ne pas utiliser
Refus Jeune	Elle est mobilisable dès l'instant où le jeune a signifié son refus de voir son dossier présenté en commission GJ.	Le jeune ne souhaite pas ou plus entrer en formation (refus de son fait, exprimé par le jeune, sans raison valable)

Accepté commission	GJ	Ne pas utiliser
Accepté commission – public cible GJ	GJ	Ne pas utiliser
Accepté commission – public dérogatoire GJ	GJ	Ne pas utiliser
Attente de commission	GJ	Ne pas utiliser
Abandonné	C'est une modalité qui précise l'état de l'offre de service ou d'un objectif du PACEA. Elle est mobilisable dès l'instant où : Dans le cas des offres de service, le jeune fait connaître son souhait de ne pas continuer l'accomplissement de la proposition qui lui a été faite par son conseiller, Dans le cas d'un objectif d'une phase du PACEA, le jeune ne souhaite ou ne peut réaliser le but fixé par cet objectif Dans les 2 cas, cela peut être aussi mobilisé lorsque le jeune ne donne pas suite aux contacts répétés de la Mission Locale"	Le jeune ne donne plus suite à sa prescription (a trouvé une autre solution d'emploi, de formation...) ou ne peut plus entrer en formation pour une raison valable
Suspendu	C'est un motif d'état de Mise en Relation. Il est mobilisable dès l'instant où la proposition est ajournée (mais pas abandonnée). Elle pourra faire l'objet d'une nouvelle modification (pour évoluer vers un abandon ou une réalisation).	S'il faut ajourner le parcours formation (manque d'information, ID PE...)

- Valider
- Enregistrer

Création de la situation formation

Dans la cas où une proposition formation s'est faite hors Ouiform (via le catalogue Intercarif), la situation formation s'incrémente si vous avez noté « Réalisé » dans la proposition formation.

Dans le cas où la mission locale n'est pas prescriptrice de la formation ou dans le cas de poursuite de parcours, les informations de positionnement peuvent être disponibles dans la fiche individu du jeune dans Ouiform. Les informations ne remonteront pas automatiquement dans le dossier I-milo du jeune (car la mission locale n'est pas prescriptrice). Charge à la mission locale de **créer une nouvelle situation formation** et de la **renseigner manuellement** dès lors que l'information sera remontée au prescripteur (par le jeune, par l'organisme de formation ou par la Région) ou observée dans Ouiform.

Dans **la situation formation**, remplir :

- Catégorie : « **Formation** »
- Vérifier la « **date de début** »
- Vérifier la « **date de fin prévue** »
- Saisir une de ces **Mesures** :

ATTENTION : en IDF, nous n'utilisons pas tous les champs possibles. 16 mesures sont retenues. Si une mission locale souhaite utiliser d'autres mesures pour un suivi plus précis sur son territoire, ces données statistiques basculeront dans la mesure « divers ».

De plus, il ne faut pas que cette rubrique « mesure » reste en « non renseignée ». En cas de multifinanceur, Il faut choisir le financeur principal

> Voir les ANNEXES 1

1. Divers
2. Ecole de la 2nd chance
3. EPIDE
4. [Financeur] AGEFIPH
5. [Financeur] Bénéficiaire de l'action
6. [Financeur] Collectivité territoriale - Autres
7. [Financeur] Collectivité territoriale - Communes
8. [Financeur] Collectivité territoriale - Conseil Général
9. [Financeur] Collectivité territoriale - Conseil régional
10. [Financeur] Etat – Ministère chargé de l'emploi
11. [Financeur] Etat – Autres
12. [Financeur] OPACIF
13. [Financeur] OPCA
14. [Financeur] Pôle emploi
15. Formation à financement spécifique (exemple dans le cas des formations linguistiques PIAL)
16. Formation par correspondance

- S'il y a eu une proposition, vérifier la Mesure régionale, sinon la saisir

ATTENTION : le champ « Mesure régionale » ne peut être rendu obligatoire (pour le moment) dans i-milo, il est en revanche à saisir systématiquement, même si cela fait doublon avec la « Mesure ».
Exemple : « Mesure » = Ecole de la 2^e chance / « mesure régionale » = E2C

Mesure	Mesure régionale
Si Ecole de la 2e chance, EPIDE, [Financier] AGEFIPH, [Financier] OPCA	→ choisir dans « Mesure régionale » la mesure qui porte le même nom que le champ « Mesure » (E2C, EPIDE, Formations AGEFIPH, Formations OPCA, Période de formation avant apprentissage)
Si [Financier] Pôle emploi	→ choisir AFPR, AFC, AIF, POEI ou POEC
Si « mesure » = « [Financier] Collectivité territoriale - Conseil régional »	→ choisir le dispositif du CR correspondant (voir <u>ANNEXE 1</u> pour la liste des dispositifs du Conseil Régional)
Si « mesure » = « formation à financements spécifiques »	→ choisir Parcours linguistique, Formation à financement multiple
Si « mesure » = « [Financier] Etat – Ministère chargé de l'emploi »	→ choisir Chantier insertion, Déclic pour l'action ou PIC
Si « mesure » = « [Financier] Etat – Autre »	→ choisir Prépa apprentissage
Si « mesure » = « [Financier] Bénéficiaire de l'action	→ Formations en autofinancement
Si « mesure » = « Formation par correspondance »	→ Formation par correspondance

- Enregistrer

Cas d'une rupture avant la fin réelle

- Dans Situation
 - o **Date de fin réelle**
 - o **Motif d'interruption** : ce motif doit apparaître si le jeune abandonne en cours de formation (la date de fin réelle doit être supérieure à la date de début) et mettre la date (fin réelle) de l'abandon dans la situation.
- Clôturer l'évènement

ANNEXE 1 : Les dispositifs formation

Nom dispositif	Intitulé de la mesure régionale dans i-milo	Mesure*
AVENIR JEUNE - PEE - Parcours d'Entrée dans l'Emploi	PEE	[Finaceur] Collectivité territoriale – Conseil régional
AVENIR JEUNE - PEE - Parcours Spécifiques		
PSA - Parcours sécurisés vers l'apprentissage	PSA	
AVENIR JEUNE - EDI - Espace Dynamique Insertion	EDI	
Formations Métier - PRF - PRQC : Parcours d'Accès à la Qualification	Parcours d'accès à la qualification	
Formations Métier - PRF - PRQC : Parcours Professionalisants	Parcours qualifiant certifiant professionnalisant	
Formations Métier - PRF - PRQC : Parcours Certifiants et Qualifiants		
Formation qualifiante financées ou co-financées par le Conseil Régional IDF		
Formations Sanitaires et Sociales	Sanitaire et sociale	
Formations Transversales : Compétences de Base Professionnelles	Compétences de base professionnelles	
Formations Transversales : Anglais à visée professionnelle	Anglais a visée professionnelle	
Formations Transversales : Compétences numériques	Compétences numériques	
DAEU	DAEU	
Actions Territorialisées	Actions Territorialisées Région	
Groupement de créateur	Groupement de créateur	
Mobilité internationale	Mobilité internationale	
Valorisation et Optimisation de l'Insertion par l'Alternance	VOIA	
E2C	E2C	Ecole de la 2 ^{nde} chance**
AFPR	AFPR	[Finaceur] Pôle emploi
POEC	POEC	[Finaceur] Pôle emploi
POEI	POEI	[Finaceur] Pôle emploi
AFC	AFC	[Finaceur] Pôle emploi
AIF	AIF	[Finaceur] Pôle emploi
Epide	EPIDE	EPIDE
Formations AGEFIPH	Formations AGEFIPH	[Finaceur] AGEFIPH
Formations individuelles	Formations OPCO	[Finaceur] OPCA
Période de formation avant apprentissage	Période avant apprentissage	
Parcours linguistique	Parcours linguistique	Formations à financement spécifique
Déclic pour l'action	Déclic pour l'action	[Finaceur] Etat – Ministère chargé de l'emploi
PIC	PIC	
Prépa apprentissage	Prépa apprentissage	[Finaceur] Etat – Autre
Formations en autofinancement	Formations en autofinancement	[Finaceur] Bénéficiaire de l'action
Formations par correspondance	Formations par correspondance	Formation par correspondance
Formations co-financé ou financé par le département	Formations Conseil départemental	[Finaceur] Collectivité territoriale – Conseil général
Formations co-financé ou financé par la commune	Formations commune	[Finaceur] Collectivité territoriale – Commune
Formations co-financé ou financé par d'autres	Formations autres	[Finaceur] Collectivité territoriale – autre
Tout le reste	AUTRES	Divers**
Cas Spécifiques : Dans le cas de la saisie d'une formation prescrite par la Mission Locale mais dans une autre région que l'IDF	Prescription hors région	Divers**

* Il est important de valoriser dans la mesure, le financeur principal de l'action de formation.

*** l'Ecole de la 2^e chance (E2C) régionale** est un dispositif cofinancé par la DIRECCTE et le Conseil Régional et piloté au niveau national via la « **mesure** » = « Ecole de la 2^e chance » (et non « mesure » = [Financier] Collectivité territoriale - Conseil régional)

****** Les missions locales qui souhaitent utiliser d'autres mesures nationales devront compléter leur propre critère pour remplacer la mesure « divers », tout en gardant l'enregistrement d'une mesure régionale « AUTRES ». Il est possible de compléter les informations dans la rubrique commentaire.